

<http://gec.venissieux.org/Mise-en-oeuvre-de-la-ZFE>



Mise en oeuvre de la ZFE

- La lettre -



Date de mise en ligne : lundi 14 février 2022

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

Les objectifs d'une meilleure qualité de l'air sont partagés par tous. La mise en place de la Zone à Faible Émission (ZFE) concerne les arrondissements de Lyon, les périmètres de Villeurbanne, Bron et Vénissieux, situés à l'intérieur du boulevard Laurent Bonnevey, ainsi que la commune de Caluire-et-Cuire. Elle est déjà en application pour les poids lourds et véhicules utilitaires légers classés Crit'Air 5, 4 et non classés.

La Métropole étend l'interdiction à la circulation et au stationnement, à partir de l'été 2022, aux véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés, sur le périmètre de la ZFE actuelle. Pour y voir clair, il s'agit des véhicules diesel qui ont plus de 20 ans, et des véhicules essence de plus de 23 ans. Pour la ville de Vénissieux, plus de 1 200 véhicules particuliers sont concernés, soit 4,1% du parc automobile communal.

La concertation publique sur la ZFE a été prolongée jusqu'au 5 mars prochain. J'invite une nouvelle fois, les Vénissiens à y participer activement, car il s'agit de recueillir les avis et les propositions des habitants de la métropole, sur le périmètre, sur les dérogations, les aides nécessaires, et les prochaines étapes de mise en œuvre de la ZFE. S'emparer de ce débat-là me paraît capital.

N'inventons pas un développement durable à géométrie variable. Les politiques de développement durable ne sauraient être dissociées des dimensions sociales et économiques des territoires auxquels elles sont destinées. L'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants va forcément créer un déséquilibre, et accroître les inégalités entre les catégories sociales et géographiques. Il ne faut pas qu'elle devienne synonyme de nouvelles exclusions. Pour appliquer une telle mesure, la condition sine qua non, c'est donc l'accompagnement social des habitants, à hauteur de leurs possibilités financières.

La ZFE est un élément de réponse pour l'amélioration de la qualité de l'air, dans le cadre d'une réflexion plus globale, à savoir le développement des transports en commun et des modes doux, pour offrir aux habitants des solutions alternatives économiques, et adaptées aux besoins de déplacement. Nous devons donc continuer de parler aux Vénissiens, de les informer, de leur faire connaître les dispositifs d'aides et d'accompagnement, étape par étape, et sans précipitation.

[Pour lire l'intervention complète...](#)